



# Déclaration Statement

Pour publication immédiate

*Also available in English*

## **DES ORGANISMES DE LUTTE CONTRE LE VIH ET DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS SALUENT L'INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À FAIRE CESSER LA CRIMINALISATION INJUSTE DU VIH**

**TORONTO, 1<sup>er</sup> décembre 2016** – Le Réseau juridique canadien VIH/sida et HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO) se réjouissent de la déclaration de la ministre de la Justice du Canada Jody Wilson-Raybould qui reconnaît le problème de la criminalisation injuste et excessive des personnes vivant avec le VIH au Canada. En cette Journée mondiale du sida, il est à propos que le gouvernement fédéral ait indiqué son intention de s'occuper de cet enjeu crucial qui préoccupe depuis longtemps les personnes vivant avec le VIH et les défenseurs des droits humains au Canada, et qui a également attiré les critiques à l'échelle internationale. La ministre de la Santé, la Dre Jane Philpott, nous a elle aussi rencontrés et a indiqué que la question de la criminalisation du VIH est un problème devant être adressé et une priorité pour le gouvernement.

Les organismes de la société civile canadienne ont une grande expertise dans ce domaine. Nous saluons l'engagement du Gouvernement du Canada à collaborer activement avec les gouvernements des provinces et des territoires – et, fait important, avec les organismes communautaires, les personnes vivant avec le VIH/sida ainsi que les experts juridiques et scientifiques – afin de prévenir les injustices liées à un recours abusif au droit criminel.

En 2014, plus de 70 experts médicaux canadiens de premier ordre ont signé un important énoncé de consensus pour exprimer leur inquiétude et dénoncer le fait que le système de justice criminelle de ce pays a fait fausse route en ignorant les données scientifiques concernant les risques de transmission du VIH.

Sur la scène internationale, les directives et les recommandations des Nations Unies et autres instances sont claires : l'utilisation du droit criminel devrait être limitée aux cas de transmission intentionnelle du VIH, comme recommandé par l'ONUSIDA et la Commission mondiale sur le VIH et le droit. Plus récemment (il y a à peine deux semaines), le Comité onusien sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a adressé au Canada des recommandations historiques en attirant l'attention sur nos poursuites injustes à l'encontre de personnes vivant avec le VIH, y compris les femmes. De fait, les organismes représentant les femmes vivant avec le VIH déplorent depuis longtemps l'impact négatif d'un usage excessif du droit criminel sur les femmes. Un nombre croissant de féministes, professeures et défenseuses des droits des femmes ont également exprimé leurs inquiétudes quant au mésusage du droit criminel dans ce domaine, et en particulier au mésusage de la loi de l'agression sexuelle à la non-divulgation du VIH. Ceci nuit non seulement aux personnes vivant avec le VIH mais aussi aux progrès réalisés autour de la notion de consentement dans le droit de l'agression sexuelle canadien.

La criminalisation excessive de la non-divulgateion du VIH est discriminatoire à l'encontre des personnes vivant avec le VIH. Elle n'est pas non plus dans l'intérêt public car elle représente un obstacle additionnel au dépistage, ce qui nuit à la santé publique et parce qu'elle nuit à l'accès aux soins dans la mesure où les informations confiées à un professionnel de la santé peuvent être utilisées dans le cadre de poursuites criminelles.

Avec la déclaration d'aujourd'hui, nous sommes d'un optimisme prudent à l'idée que le gouvernement fédéral est prêt à travailler avec nous pour mettre un terme au recours injuste et discriminatoire au droit criminel contre les personnes vivant avec le VIH, et à adopter, à la place, une approche fondée sur les données probantes et respectueuse à la fois des droits humains et de la santé publique.

– 30 –

**Pour de plus amples renseignements :**

Lauryn Kronick

Agente des communications et du rayonnement

Réseau juridique canadien VIH/sida

+1 416 595-1666 (poste 236)

[lkronick@aidslaw.ca](mailto:lkronick@aidslaw.ca)